

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1687

9 août 2007

SOMMAIRE

4P S.A.	80976	Laval Finance S.A. Holding	80962
Ambrew S.A.	80964	Lekkerkerk Holding S.A.	80961
BCP Software S.à r.l.	80961	Linguart Invest S.A.	80969
Belgo Clean S.A.	80972	Lumiere (Lux 2) S. à r.l.	80957
Bluecat Concept Sàrl	80967	Marsan Holding S.A.	80954
Bordeaux Holding S.A.	80975	M.Team G.m.b.H.	80967
Brandbrew S.A.	80963	Myhome S.A.	80976
Canimmo Holding S.A.	80964	Olivia S.A.	80975
Covilux Sàrl	80972	Pacific Lumber S.à r.l.	80964
CStone6 (Lux) S.à.r.l.	80958	Parc-Immo Gestion s.à r.l.	80972
D.N.S. Holding S.A.	80968	Parnassa Invest S.A.	80969
Dorotea S.A.	80975	Pemara 4, S.à r.l.	80964
Eaton Holding S.à r.l.	80973	Potella Investissements S.A.	80959
Entreprise Serge Bressaglia Sàrl	80972	Poya Investissements S.A.	80960
Gallaher Luxembourg S.à r.l.	80957	Poya Investissements S.A.	80963
Geram International Holding S.A.	80974	Red Sea S.A.	80963
Gerrards Cross Finance I S.à r.l.	80957	Rosaco Holding S.A.	80973
Green Alpha S.à r.l.	80974	Schuler Romain S.à.r.l.	80973
Guizet Immobilière S.A.	80962	S.C. Investments Holding S.A.	80954
Hopper International S.A. Holding	80959	Sergent S.A.	80960
Horses Farm S.A.	80960	Stanwahr S.à r.l.	80976
HRD Holding S.A.	80959	Subaru Luxembourg S.A.	80955
Immobilière Ciel S.A.	80958	Tecnofood Engineering S.A.	80957
K Alpha S.A.	80930	T.G.B. Lux S.A.	80976
Kamea S.A.	80958	Waitasp S.A.	80962
Kariako S.A.	80961		

K Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.968.

In the year two thousand and seven on the tenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of K ALPHA S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 28, boulevard, L-2449 Luxembourg, incorporated on 27th October 2006 by deed of notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under section B number 121.968.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Matthilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twenty-four thousand (24,800) Shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

A. Recomposition of the share capital of the Company by (all items being inter related and constituting one agenda item):

(1) Reduction of the issued share capital of the Company to nil and cancellation of all existing shares in issue in the Company for an amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) payable to the holder of such cancelled shares, while acknowledging the increase of the issued share capital under item (4) below, decision;

(2) creation of three different classes of shares, namely «Ordinary» Shares, «Class I Preferred» Shares and «Class M Preferred» Shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles under agenda item (D),

(3) amendment of the nominal value of the shares from one euro and twenty-five Cent (€ 1.25) per share to twenty-five Euro (€ 25.-) per share;

(4) acceptance of the contribution in kind by the Subscribers set forth below of 100% of the issued share capital and all the Class A shares in issue in K ALPHA FRANCE SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 38, rue de Berri, F-75008 Paris and registered with the Trade Registry of Paris under number 493 103 170 against the issue of Ordinary Shares (to be issued at premium), Class I Preferred Shares and Class M Preferred Shares (the Class I Preferred and the Class M Preferred Shares to be issued at a subscription price equal to their nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-)) in the Company (the «Contribution in Kind»); approval of the evaluation of the Contribution in Kind to thirty eight million five hundred and forty-nine thousand Euro (€ 38,549,000.-) and allocation of the value of the total contribution for an amount of thirty-seven million eight hundred forty-five thousand five hundred Euro (€ 37,845,500.-) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account, for the increase of the issued share capital of the Company to thirty-seven million eight hundred forty five thousand five hundred Euro (€ 37,845,500.-) by the issue of (i) twenty-eight thousand one hundred and forty (28,140) new Ordinary Shares, (ii) one million four hundred seven thousand two hundred and eighty (1,407,280) Class I Preferred Shares and (iii) seventy-eight thousand four hundred (78,400) Class M Preferred Shares, each such Share having a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), subscription to all the new Shares by the Subscribers as set forth below, payment of the Contribution in kind and issue of the new Shares;

(5) Creation of an authorised un-issued share capital of the Company of two hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-) consisting of ten million (10,000,000.-) authorised unissued Shares of either class, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-); acknowledgement and approval of the report by the board of directors in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on the commercial companies, as amended, (the «Law») concerning the circumstances and prices at which the Shares of the Company may be issued within the authorised share capital without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of Shares; authorisation to the board of directors to issue shares within the authorised share capital while suppressing, waiving or limiting any pre-emptive subscription rights at such issue prices and in such circumstances as the board deems fit, and without having to respect any specify ratio between the different classes of shares, determination of the validity period of the authorised issued share capital and the authorisation to the board of directors to issue Shares thereunder while suppressing or limiting any preferential subscription rights for a period starting on the date of the general meeting of shareholders determining the

authorised share capital and the authorisation to the board of directors and ending on the fifth anniversary of the date publication of the deed recording the minutes of such meeting in the Memorial;

(6) Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles;

Subscriber	Class of Shares	Shares subscribed
DH K S.à r.l.	Ordinary	27,340
DOUGHTY HANSON & CO IV BRIDGECO LIMITED	Ordinary	800
Total Ordinary		28,140
DH K S.à r.l.	Preferred I	1,407,280
Total Class I Preferred		1,407,280
DOUGHTY HANSON & CO IV BRIDGECO LIMITED	Preferred M	78,400
Total Class M Preferred		78,400
Total shares		1,513,820

B. Authorisation to the Company, or any wholly owned subsidiary, to purchase, acquire or receive shares in the Company up to a maximum amount of 10% of the issued share capital from time to time, at a purchase price being no less than € 0.001 and no more than € 250.- and on such terms as shall be determined by the board of directors of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Law and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.

C. Amendment of article 4 on the purpose of the Company to read as follows:

« **Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

D. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove, the rights, obligations of the Ordinary Shares, the Class I Preferred Shares and the Class M Preferred Shares, board appointments and procedures, substantially in the form as attached in the proxy, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

E. Determination of the number of board members of the Company at three (3) members, acknowledgement of the resignation by Graeme Stening, confirmation of Messrs Gérard Becquer and Cedric Stébel as members of the board of directors for a period ending at the general meeting of shareholders approving the accounts for the period ending on 31st December 2012 and qualification as DH Director, appointment of Mr Yann Duchesne as additional DH Director for a period ending at the general meeting of shareholders approving the accounts for the period ending on 31st December 2012 (each time subject to the provisions of the articles) (while confirming that all the previous delegations of powers decided by the Board shall remain in full effect);

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting noted the proposed capital increase. In view thereof the meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company to nil by the cancellation of all existing twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares in issue in the Company, for an amount of thirty-one thousand Euro payable to the holder of such cancelled shares while acknowledging the immediate capital increase hereafter.

The meeting resolved to create three different classes of shares, namely «Ordinary» shares, Class I Preferred Shares and Class M Preferred Shares, each with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles under agenda item D.

The meeting resolved to amend the nominal value of the shares from one Euro twenty-five Cents (€ 1.25) per share to twenty-five Euro (€ 25.-) per share.

The meetings resolved to increase the issued share capital of the Company to thirty-seven million eight hundred forty-five thousand five hundred Euro (€ 37,845,500.-) by the subscription to and issue of twenty-eight thousand one hundred and forty (28,140) Ordinary Shares, one million four hundred seven thousand two hundred and eighty (1,407,280) Class I Preferred Shares and seventy eight thousand four hundred (78,400) Class M Preferred Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) and a total subscription price for the Ordinary Shares of one million four hundred and seven thousand Euro (€ 1,407,000.-) and a total subscription price for the Preferred I Shares and the Preferred M Shares of thirty-seven million one hundred forty-two thousand (€ 37,142,000.-) Euro, being a total aggregate subscription price for all such new shares of thirty-eight million five hundred and forty-nine thousand Euro (€ 38,549,000.-), and to accept the payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind (being 100% of the issued share capital and all the Class A shares in issue in K ALPHA FRANCE SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 38, rue de Berri, F-75008 Paris and registered with the Trade Registry of Paris under number 493 103 170) by the Subscribers as set forth in the agenda.

Thereupon the Subscribers as set forth in the agenda, each represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 10 January 2007 (which shall be registered together with the present deed) subscribed and fully paid the new Ordinary Shares, the new Class I Preferred Shares and the new Class M Preferred Shares as set forth against their respective names in the agenda.

The meeting resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to thirty-eight million five hundred and forty-nine thousand Euro (€ 38,549,000.-) and to acknowledge a report on the Contribution in Kind by an independent auditor (réviseur d'entreprises), FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, a copy of which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

Conclusion

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal/par value of the shares to be issued, plus the share premium, for a total amount of € 38,549,000.-»

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of thirty-seven million eight hundred forty-five thousand five hundred Euro (€ 37,845,500.-) to the issued share capital account, and the balance, which represents an amount of seven hundred and three thousand and five hundred (€ 703,500.-) Euro to the available premium account.

The meeting then resolved to create an authorised unissued share capital of the Company of two hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-) consisting of ten million (10,000,000) authorised unissued Shares of either class, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-). The meeting resolved to acknowledge and approve the report by the board of directors in accordance with article 32-3 (5) of the Law concerning the circumstances and prices at which the shares of the Company may be issued within the authorised share capital without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of Shares. It is further resolved to authorise the board of directors to issue shares within the authorised share capital while suppressing, waiving or limiting any preemptive subscription rights at such issue prices and in such circumstances as the board deems fit, and without having to respect any specific ratio between the different classes of shares, determination of the validity period of the authorised issued share capital and the authorisation to the board of directors to issue shares thereunder while suppressing or limiting any preferential subscription rights for a period starting on the date of the general meeting of shareholders determining the authorised share capital and the authorisation to the board of directors and ending on the fifth anniversary of the date publication of the deed recording the minutes of the present meeting in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Further, the meeting resolved to consequently amend article 5 of the articles of incorporation of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles.

Second resolution

The meeting resolved to authorise the Company, or any whollyowned subsidiary, to purchase, acquire or receive shares in the Company up to a maximum amount of 10% of the issued share capital from time to time, at a purchase price being no less than € 0.001 and no more than € 250.- and on such terms as shall be determined by the board of directors of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Law and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.

Third resolution

The meeting resolved to amend article 4 of the articles of incorporation on the object and purpose of the Company as set forth in the agenda.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company, in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items here-above, the rights, obligations of the Ordinary Shares, the Class I Preferred Shares and the Class M Preferred Shares, board appointments and procedures as set forth hereunder;

Amended and restated articles of incorporation of K ALPHA S.A.

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of K ALPHA S.A. (the «Company») which shall be governed by the Company Law, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-seven million eight hundred forty-five thousand and five hundred Euro (€ 37,845,500.-) represented by twenty-eight thousand one hundred and forty (28,140) Ordinary Shares, one million four hundred seven thousand two hundred and eighty (1,407,280) Class I Preferred Shares and seventy-eight thousand and four hundred (78,400) Class M Preferred Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at two hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-) to be represented by ten million (10,000,000) Shares of either class. The authorized unissued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 10th January 2007 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 10th January 2007 in the Mémorial.

5.3 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of the class it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of whichever Class without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital.

5.4 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.5 The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.6 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Board of Directors.

6.1 The Company is managed by a board of directors of no less than three members (the «Board of Directors») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a «Director» or a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant to the provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.5. (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article 6.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 15, which determines their powers and the term of their mandates. The Directors shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period of maximum six years. Any Director may be removed with or without cause (ad nutum) and replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders. Directors are eligible for reelection. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may coopt (in accordance with the provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.4) a new Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

6.3 Subject to article 6.4 and 6.5, the Board of Directors shall always be composed so that at least three (3) Board Members but in any event at least the majority of all Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders (such Board Members referred to as «DH Directors» or the «DH Board Members»).

6.4 The DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders may waive in part or in full, for such period of time as the DH Shareholders may determine, the right of the DH Shareholders to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event the DH Shareholders representing each time the simple majority of Shares held by the DH Shareholders decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall within two weeks of receipt of such notice proceed to convening of a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate.

6.5 In the event one or more of the DH Shareholders are ERISA Shareholders, each such ERISA Shareholder shall have the right (but not the obligation) to propose for election by the General Meeting of Shareholders to the Board of Directors candidates for the election of a Board Member (to be included in the DH Board Members) and the Board shall always be composed to include such Board Members. Such Shareholders shall further have the right to request the removal by decision of the General Meeting of Shareholders of the Board Member elected from such candidates.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Directors shall elect a chairman among the DH Directors.

7.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting. Subject as set forth herebelow, such majority shall include at least a majority of DH Directors.

7.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

7.4 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting (if such chairman is a DH Board Member) or by any two Directors, one of which must at least be a DH Director or as may be resolved at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Directors at least one of which needs to be a DH Director or as may be resolved at the relevant meeting.

Art. 8. Board Powers, Day to Day Management, Binding Signatures.

8.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly

reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

8.3 The Company will be bound by the signature of any two Board Members one of which at least must always be a DH Board Member of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers (including without limitation in the event of a delegation of day to day management) or by any two Board Members (including by way of representation) at least one of which needs to be always a DH Board Member.

Art. 9. Board Indemnification.

9.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts.

10.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution.

Art. 11. Shares in registered form.

11.1 All Shares of the Company shall be issued in registered form.

11.2 A register of Shareholders shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

11.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares.

11.4 Subject to the provisions of the present Articles of Incorporation (and in particular Article 12) the Board of Directors may accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

11.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

11.6 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

11.7 Upon the written request of a Shareholder, registered Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members (one of which at least must be a DH Director) or by the delegate of the Board of Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated share certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 12. Transfer of Company Securities.

12.1 The Shares of the Company are freely transferable subject to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation and in particular 0 and Article 14 as well as to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

Art. 13. Permitted Transfers.

13.1 No transfer of any Shares may be made by any Shareholder prior to 31st December 2012 (the «Lock-Up Period») except that shall be permitted transfers,

13.1.1 any sales, transfers or disposals by any DH Shareholder;

13.1.2 any transfer permitted by Article 14.3.

13.2 Any transfer of Shares (or rights therein) shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement as determined by the Company. Any deed or agreement of adherence may be accepted and executed by the Company for itself and on behalf of all Security Holders.

13.3 Any Transfer of Ordinary Shares held by a Shareholder other than a DH Shareholder or the Trust may, subject to the provisions of the present Articles of Incorporation, in addition only be made if at the same time a number of Class M Preferred Shares which is pro rata to such Shareholder's holding, is transferred at the same time to the same transferee (and vice versa with respect to Class M Preferred Shares).

13.4 Except as expressly permitted by the Company (the mere acknowledgement or acceptance by the Company of a Security Interest not constituting such permission), the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

13.5 Any Transfer of Shares made or attempted to be made, which is not in compliance with the present Articles shall not be valid and shall not be recognised by the Company and not be inscribed in the register of Shareholders of the Company.

Art. 14. Preemption Rights on Transfer.

14.1 Subject always to the provisions of 0 and except in the case set out in Article 14.3 and/or as otherwise provided in the present Articles of Incorporation, no Shares shall be Transferred (and for the avoidance of doubt no right or interest in any Shares) shall be Transferred or (except by the Company, created) unless and until the rights of pre-emption conferred by this Article have been exhausted.

14.2 (intentionally left blank)

14.2.1 Any Shareholder (other than a DH Shareholder or the Trust) who intends to Transfer any Shares (the «Transferor») must give notice in writing to the Company (the «Transfer Notice»), offering to the DH Security Holders (or any person nominated by them) Transfer by way of sale the number of Shares (or for the avoidance of doubt any interest or right therein) (the «Shares for Sale») and stating the price (the «Sale Price») at which he is prepared to Transfer the Shares for Sale (such price being determined bona fide).

14.2.2 Receipt of the Transfer Notice by the Company shall constitute the Company as the Transferor's agent for the sale in accordance with the following provisions of this article.

14.2.3 Within seven (7) days of service of the Transfer Notice (the «Relevant Date») the Company shall invite the Entitled Persons at the Relevant Date (other than the Transferor) to apply to be Transferred the Shares for Sale at the Sale Price. The Entitled Persons shall be entitled to respond to such invitation within 21 days from the date of its dispatch.

14.2.4 If offers shall have been received for the entire Shares for Sale, the Transferor shall be bound, upon payment of the applicable proportion of the Sale Price, to accept such offers and Transfer the Shares for Sale to the relevant Transferee Entitled Persons. If, after becoming so bound, the Transferor defaults in transferring the Shares for Sale, the Company may receive the Transfer money and the Transferor shall be deemed to have appointed the Company his agent to execute a Transfer of Shares for Sale to the Transferee Entitled Persons, and upon execution of such Transfer, the Company shall hold the purchase money on behalf of the Transferor (without any obligations or liability on the Company as to the safekeeping of such money or placement or otherwise of such money) and the receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to each Transferee Entitled Persons and the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person. The Company may (but shall not be obliged to) hold that money on a bank account (which may be but not need to be separate from its bank accounts) or send, under the Transferor's sole responsibility, a cheque to the Transferor to the last address inscribed in the register of shareholders for the Transferor.

14.2.4.1 If offers to Transfer by way of purchase the entire Shares for Sale are not received from existing Entitled Persons within the twenty one (21) days specified in Article 14.2.3, then (subject to the provisions of any shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company) transfer the entire Shares for Sale to any Person or Persons being Persons approved by the DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, in a bona fide Transfer by way of sale at a price not less than that determined under this Article 14 and on terms no more favourable to the purchaser (after deduction, where appropriate, of any dividend or other distribution to be retained by the Transferor).

14.3 The following are the exceptions to the pre-emption rights set out in Article 14.2:

14.3.1 Any Transfer of Shares (or rights or interest therein) by a Shareholder to any Person with the prior consent in writing of DH Shareholders representing 50% of the Shares held by the DH Shareholders;

14.3.2 For the avoidance of doubt, any Transfer of Shares by a DH Shareholder.

Provided always that if and whenever any Person holding Shares (or rights therein) ceases to be an Affiliate, such Person shall be bound to and shall forthwith give a Transfer Notice pursuant to Article 14.2 in respect of the Shares (or rights) in question. Any Person to whom a Transfer may be made under Article 14.3 shall herein be called a «Permitted Transferee».

14.4 Any Class M Preferred Shares transferred pursuant to a pre-emptive offer shall be valued at their subscription price plus cumulative unpaid dividend entitlement thereon.

Art. 15. Right of First Offer, Drag Along, and Change of Control.

15.1 Drag Along

If any of the DH Shareholders wish to sell all of their Ordinary Shares and have jointly found a bona fide arm's length Third Party purchaser (the «Drag Purchaser») and agreed terms for the sale to such purchaser of the Ordinary Shares of all the Security Holders in the Company then, on receipt of written notification of such fact, all the Shareholders will be required, unless otherwise agreed by DH (or as may be provided any shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company), to accept the corresponding offer from the Drag Purchaser at the same price and on the same terms and conditions as agreed with the DH Shareholders and all rights of preemption or veto in respect of such Sale are waived and analogous rights under the Articles or under any shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Ordinary Shares and appoint DH as their attorney to effect such Sale.

15.2 Tag Along

No transfer of any Ordinary Shares may be made by any DH Shareholders to any Third Party unless the person acquiring them (the «Acquiror») has made an offer to all Shareholders to acquire the same percentage of their Ordinary Shares as is being transferred by the DH Shareholder at the same price and on the same terms and conditions as has been offered to the DH Shareholder subject to the provision of a shareholders or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company, provided that this Article does not apply to transfers permitted by Articles Article 14.

Art. 16. Meetings of shareholders - General.

16.1 Any regularly constituted Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The General Meeting is convened by the Board of Directors.

16.2 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of Meeting on the first Wednesday of the month of May in each year at 13.00 a.m. and for the first time in 2008. If such day, other than a Saturday or a Sunday, is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

16.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of Meeting.

16.4 Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting or as may be otherwise be provided by law. If the entire issued share capital of the Company is represented at any General Meeting, no convening notice is required for the Meeting to be held and the proceedings at such General Meeting shall be deemed valid.

16.5 The quorum and majority requirements set forth by law shall apply at any General Meeting of Shareholders, provided that any such majority shall always include a majority of the Shares held by DH Shareholders.

16.6 Each share is entitled to one vote at a General Meeting unless otherwise provided by law or the present Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

Art. 17. Information Shareholders.

17.1 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law.

17.2 In the event one or more of the Shareholders are ERISA Shareholders, such ERISA Shareholders shall have the right to receive upon reasonable written request to the Company copies of all information as such ERISA Shareholder may at any time reasonably request; and each such ERISA Shareholder shall have the right to meet with such management and personnel of the Company and/or the Group as may reasonably be designated by it, upon reasonable notice to the Company.

Art. 18. Accounting Year, Auditor.

18.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2007.

18.2 The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 19. Distributions.

19.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

19.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 19.9.

19.3 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors in accordance with the provisions of Article 19.9 and subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

19.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders or as interim dividends by decision of the Board of Directors, each time in accordance with the provisions of Article 19.9. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

19.6 A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

19.7 Preferential Distribution Right of Class I Preferred Shares: For each year where a Class I Preferred Share is in issue in the Company, such Class I Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred I Rate (applied pro tempore) of the Class I Adjusted Value of such Class I Preferred Share of the Company for the relevant year (the «Class I Preferred Distribution Rights»). The Class I Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate. The Class I Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Class I Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class I Preferred Distribution Right related thereto and the Class I Subscription Value.

19.8 Preferential Distribution Right of Class M Preferred Shares: For each year where a Class M Preferred Share is in issue in the Company, such Class M Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to the Preferred M Rate (applied pro tempore) of the Class M Adjusted Value of such Class M Preferred Share of the Company for the relevant year (the «Class M Preferred Distribution Rights»). The Class M Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate.

The Class M Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Class M Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class M Preferred Distribution Right related thereto and the Class M Subscription Value.

19.9 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

19.9.1 an amount of half a percent (0.5%) of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

19.9.2 the Class I Preferred Shares and Class M Preferred Shares shall receive their Class I Preferred Distribution Right and their Class M Preferred Distribution Right, respectively, (less any amount received by the relevant Shareholders of such Classes under Article 19.9.1), (the Class I Preferred Shares and the Class M Preferred Shares ranking pari passu), then

19.9.3 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders holding Ordinary Shares pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 20. Liquidation of the Company.

20.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

20.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

20.2.1 first an amount of half a percent (0.5)% of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares

20.2.2 then to Class I Shareholders and the Class M Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class I Preferred Distribution Right and any M Preferred Distribution Right, respectively, pro rata to their shareholding in the relevant Class and the Class I, respectively, the Class M Subscription Value, (less any amount received by the relevant Shareholders of such Classes under Article 20.2.1

20.2.3 thereafter to all holders of Ordinary Shares in the Company pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 21. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 23 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 22. Definitions.

Affiliate Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to a DH Shareholder, any person who is a partner in any DH Shareholder or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or any Company controlled by one or more of the DH Shareholders or the entities controlling such DH Shareholders and DH K and any entity controlling DH K

Articles of Incorporation Means the present Articles of Incorporation of the Company

Board of Directors or Board Means the board of directors (conseil or d'administration) of the Company appointed pursuant to the Articles of Incorporation

BRIDGECO Means DH MANAGEMENT BRIDGECO LIMITED (registered under 04482897)

Class I Adjusted Value Means the Class I Subscription Value of a Class I Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential distribution rights of such Class I Preferred Share of the previous years which accumulated but have not been paid

Class I Preferred Shares Means the shares of class I with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation

Class I Subscription Price Means the subscription price of the relevant Class I Preference Shares at the time of subscription being twenty-five Euro (€ 25.-) per Class I Preferred Share

Class M Adjusted Value Means the Class M Subscription Value of a Class M Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential distribution rights of such Class M Preferred Share of the previous years which accumulated but have not been paid

Class M Preferred Shares Means the shares of Class M with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation

Class M Subscription Price Means the subscription price of the relevant Class M Preference Shares at the time of subscription being twenty-five Euro (€ 25.-) per Class M Preferred Share

Company Securities Means the Shares and the Securities (if any) issued by the Company

Company Group Means the Company and its Group Members

Completion Date Means 11th January 2007

DH Means DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office located at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, and registered under number 4 645557 (or any successor thereof)

DH K Means DH K S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L2449 Luxembourg incorporated on 15 November 2006

DH Security Holder Means any of DH K, Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited and Officers Nominees Limited or any Affiliate thereof holding Company Securities or anyone becoming a DH Security Holder with the consent of DH and BRIDGECO

DH Shareholders Means any DH Security Holder holding Shares in the Company

Director Means a member of the Board of Directors of the (administrateur) of the Company

Distributed Amount Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the general meeting of Shareholders

EBITDA Means the net consolidated profit of the Company Group for the relevant period:

(a) before any deduction of corporation tax or other taxes on income or gains;

(b) after deducting interest receivable;

(c) before deducting (to the extent otherwise included) interest payable and other financing costs;

(d) excluding extraordinary items;

(e) after adding back or deducting, as the case may be, the amount of any loss or gain against book value arising on a disposal of any asset (other than stock disposed of in the ordinary course of trading) during that Testing Period;

(f) plus the profit sharing charged for the relevant period minus the profit sharing paid to the employees for the previous year;

(g) before deducting amortisation of any goodwill or any intangible assets;

(h) before deducting any depreciation on fixed assets;

(i) before amortisation of any corporate acquisition costs;

(j) before deducting any provision for current assets;

(k) after deducting any other costs or expenses of a non cash nature, and

(i) before amortisation and depreciation for any fees related to the acquisition of the Group of FRENCHCO and any monitoring or other fees payable (if any) to DH;

as it may be amended to replicate the definition of EBITDA pursuant to a shareholder or like agreement (if any) between Shareholders of the Company and the Company

Entitled Person Means the DH Security Holders, DH and any person nominated by them

ERISA Shareholder Means a Shareholder who qualifies under the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974 and in whom DOUGHTY HANSON & CO LIMITED or any of its Affiliates is or has at any time been a partner

FRENCHCO Means K ALPHA FRANCE SAS Registre de Commerce Paris (493103170)

General Meeting Means the general meeting of Shareholders of the Company

Group Means in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is (directly or indirectly) a subsidiary (its holding company) (if relevant) and any other subsidiaries of any such holding company; and each company in a Group is a member of the Group («Group Member»)

K BETA Means K BETA S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal and incorporated on 22 November 2006

Management Holder Means a holder of shares, interest or other rights in one or more of the Management Shareholders of the Company (including any beneficial holding, ownership or right);

Management Shareholder Means each of K MANCO 1 S.à r.l. and/or K MANCO 2 S.à r.l. (and such Person who are qualified as «Management Shareholder» in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company and holding Shares

Ordinary Shares Means the ordinary Shares of the Company with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation

Person Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever

Preferred I Rate Means 14.7396%

Preferred M Rate Means 13.25%

Securities Means the preferred equity certificates issued by the Company (if any)

Security Holder Means a holder of Company Securities

Security Interest Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security

Shareholders Means the holders of Shares

Shares Means all the shares in issue on the Company regardless of Class

Third Party Means a person who is DH, a Security Holder, a Management Holder or Jean Francois Trontin or an Affiliate thereof

Transfer Means any transfer of one or more Shares or Securities or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

Transferee Means the Person to whom Shares are being Transferred

Trust Means a investment scheme to be established for the purpose of providing equity participation for management or other employees or replacement employees (or the trustee thereof, including BRIDGECO)

Art. 23. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Prevailing version - Version prépondérante

The present Articles of Association are worded in English followed by an French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fifth resolution

The meeting resolved to determine the number of board members of the Company at three (3) members. The meeting resolved to acknowledge the resignation by Mr Graeme Stening. The meeting resolved to confirm Mr Gérard Becquer and Mr Cedric Stébel as members of the board of directors for a period ending at the general meeting of shareholder approving the accounts for the period ending on 31st December 2012 and to qualify Mr Becquer and Mr Cedric Stébel as DH Directors.

The meeting resolved to appoint Mr Yann Duchesne as additional DH Director for a period ending at the general meeting of shareholder approving the accounts for the period ending on 31st December 2012. (each time subject to the provisions of the articles).

The meeting confirmed that all delegations of power previously decided by the board of directors shall remain in full force and effect.

Costs

Because of the Company will receive three hundred eighty five thousand and four hundred and ninety (385,490) Class A shares (being 100% of the issued share capital) of K ALPHA FRANCE SAS, a French société par actions simplifiée having its registered office at 38, rue de Berri, F-75008 Paris and registered with the Trade Registry of Paris under number 493 103 170), the parties refer to article 4-2 of the law dated 29 November 1971 which provides for a capital duty exemption.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand euros.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de K ALPHA S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 27 octobre 2006 suivant acte du notaire Joseph Elvinger, non encore publié au Mémorial, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 121.968.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire M^e Matthilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(A) Recomposition du capital social de la Société au travers de (tous les points étant liés et constituant une seule résolution):

(1) Réduction du capital social de la Société à zéro et annulation de toutes les actions existantes en émission de la Société pour un montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) payable au détenteur de ces actions annulées, tout en prenant en compte l'augmentation du capital social émis conformément au point (4) ci-dessous;

(2) création de trois classes d'actions différentes à savoir «Actions Ordinaires», «Actions Préférentielles de Classe I» et «Actions Préférentielles de Classe M» avec les droits et obligations fixés dans les statuts modifiés et refondus repris au point (D) de l'ordre du jour;

(3) modification de la valeur nominale des actions de un Euro et vingt-cinq Cents (€ 1,25) à vingt-cinq Euros (€ 25,-) par action;

(4) acceptation de l'apport en nature par les Souscripteurs énumérés ci-dessous de 100% du capital social émis et de toutes les actions de Classe A en émission dans K ALPHA FRANCE SAS, une société française par actions simplifiée, ayant son siège social au 38, rue de Berri, F-75008 Paris et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 493 103 170 en contrepartie de l'émission d'Actions Ordinaires (émises avec une prime d'émission), d'Actions Préférentielles de Classe I et d'Actions Préférentielles de Classe M (les Actions Préférentielles de Classe I et les Actions Préférentielles de Classe M seront émises par la Société à un prix de souscription égal à leur valeur nominale de vingt-cinq (€ 25,-) Euros de la Société («l'Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à un montant de trente-huit millions cinq cent quarante-neuf mille Euros (€ 38.549.000,-) et affectation de la valeur de l'apport total pour un montant de trente-sept millions huit cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (€ 37.845.500,-) au compte de capital social et le solde au compte de prime d'émission librement distribuable, portant ainsi augmentation du capital social de la Société à trente sept millions huit cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (€ 37.845.500,-) par l'émission de (i) vingt-huit mille cent quarante (28.140) Actions Ordinaires nouvelles, (ii) un million quatre cent sept mille deux cent quatre-vingts (1.407.280) Actions Préférentielles de Classe I et (iii) soixante-dix-huit mille quatre cents (78.400) Actions Préférentielles de Classe M, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-), souscription à toutes les nouvelles Actions par les Souscripteurs énumérés ci-dessous, versement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles Actions;

(5) création d'un capital social autorisé non émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions autorisées mais non émises de toute classe confondue, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-); prise de connaissance et approbation du rapport du conseil d'administration portant sur les circonstances et les prix auxquels les Actions de la Société peuvent être émises dans le cadre du capital autorisé sans réserver de droits préférentiels de souscription aux détenteurs d'Actions existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»); autorisation au conseil d'administration d'émettre des actions dans le cadre du capital autorisé tout en supprimant, renonçant ou limitant tout droit de préemption et aux prix et dans les circonstances que le conseil estimera utiles et sans avoir à respecter un ratio spécifique entre les différentes classes d'actions; détermination de la période de validité du capital autorisé non émis et autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des Actions tout en supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel pour une période débutant à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui détermine le capital autorisé et qui donne l'autorisation au conseil d'administration et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte constatant le procès-verbal de cette assemblée au Mémorial;

(6) modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société substantiellement de la manière reprise dans les statuts modifiés et refondus;

Souscripteur	Classe d'Actions	Nombre d'Actions souscrites
DH K S.à.r.l.	Ordinaires	27.340
DOUGHTY HANSON & CO IV BRIDGECO LIMITED	Ordinaires	800
Total	Ordinaires	28,140
DH K S.à r.l.	Classe Préférentielle I	1.407.280

Total Classe Préférentielle I	Classe Préférentielle I	1.407.280
DOUGHTY HANSON & CO IV BRIDGECO LIMITED	Classe Préférentielle M	78.400
Total Classe Préférentielle M	Classe Préférentielle M	<u>78.400</u>
Total actions		1.513.820

B. Autorisation à la Société, ou à toute filiale détenue à 100% par la Société, d'acheter, d'acquérir ou de recevoir, de temps à autre, des actions de la Société jusqu'à montant maximum de 10% du capital social émis, à un prix d'achat qui ne peut être inférieur à € 0,001 ni supérieur à € 250,- et aux conditions déterminées par le conseil d'administration de la Société à condition que cette acquisition soit conforme à l'Article 49-2 de la Loi et à toute loi et règlement applicable, cette autorisation étant donnée pour une période de 18 mois.

C. Modification de l'article 4 relatif à l'objet de la Société de la façon suivante:

« **Art. 4 Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de tous titres, obligations, créances, notes et autres valeurs de participation de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des partenariats et faire ses opérations au travers de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de créances.

De manière générale, elle peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou tout entité que la Société considère appropriée (y compris ascendantes et latérales), prendre des mesures de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle considère comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.»

D. Modification et refonte des statuts de la Société en particulier mais sans limitation de sorte à inclure les modifications énumérées aux points ci-dessus, les droits, obligations des Actions Ordinaires; des Actions Préférentielles de Classe I et les Actions Préférentielles de Classe M; nominations au conseil et procédures, substantiellement dans la forme reprise dans la procuration, pouvoir et autorisation étant donné à cet égard au porteur de la procuration de faire et d'accepter tels changements et modifications qui lui semble opportuns;

E. Détermination du nombre de membres du conseil de la Société à trois (3) membres, reconnaissance de la démission de Monsieur Graeme Stening, confirmation de la nomination de Messieurs Gérard Becquer et Cedric Stébel au poste de membres du conseil d'administration pour une période se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période se terminant le 31 décembre 2012 et désignation en tant que Administrateur DH, nomination de Monsieur Yann Duchesne comme Administrateur DH supplémentaire pour une période se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période se terminant le 31 décembre 2012 (sous réserve à chaque fois des dispositions des statuts) (tout en confirmant que toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil antérieurement resteront en vigueur);

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la décision suivante:

Première résolution

L'assemblée a pris note de l'augmentation de capital proposée. En vu de cette augmentation de capital, l'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société à zéro par l'annulation de toutes les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions existantes en émission dans la Société pour un montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) payable au détenteur de ces actions annulées, tout en prenant en compte l'augmentation du capital social émis ci-dessous.

L'assemblée a décidé de créer trois classes d'actions différentes à savoir «Actions Ordinaires», «Actions Préférentielles de Classe I» et «Actions Préférentielles de Classe M» chacune ayant les droits et obligations fixés dans les statuts modifiés et refondus tels que repris au point (D) de l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des actions de un Euro et vingt-cinq Cents (€ 1,25) à vingt-cinq Euros (€ 25,-) par action.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à trente-sept millions huit cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (€ 37.845.500,-) par la souscription à et l'émission de vingt-huit mille cent quarante (28.140) Actions Ordinaires, un million quatre cent sept mille deux cent quatre-vingts (1.407.280) Actions Préférentielles de Classe I et soixante-dix-huit mille quatre cents (78.400) Actions Préférentielles de Classe M ayant chacune un valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) et un prix total de souscription pour les Actions Ordinaires de un million quatre cent sept mille euros (€ 1.407.000,-) et un prix total de souscription pour les Actions Préférentielles de Classe I et les Actions Préférentielles de Classe M de trente-sept millions cent quarante deux mille Euros (€ 37.142.000,-), totalisant un prix de souscription pour toutes les nouvelles actions de trente-huit millions cinq cent quarante-neuf Euros (€ 38.549.000,-); et d'accepter le paiement du prix de souscription par les Souscripteurs énumérés à l'ordre du jour par le versement de

l'Apport en Nature à la Société (à savoir 100% du capital social émis et toutes les actions de Classe A dans K ALPHA FRANCE SAS, une société française par actions simplifiée, ayant son siège social au 38, rue de Berri, F-75008 Paris et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 493 103 170).

Les Souscripteurs énumérés à l'ordre du jour, représentés par M^e Toinon Hoss, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 10 janvier 2007 (laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte) ont souscrit et ont entièrement libéré les nouvelles Actions Ordinaires, les nouvelles Actions Préférentielles de Classe I et les nouvelles Actions Préférentielles de Classe M tel qu'indiqué à l'opposé de leur nom dans l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à trente-huit millions cinq cent quarante-neuf mille Euros (€ 38.549.000,-) faite par un réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA; une copie du rapport restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et dont la conclusion se lit comme suit:

Conclusion

«Basé sur le travail effectué tel que décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égal au nombre et à la valeur nominale/pair des actions qui seront émises, plus la prime d'émission, pour un montant total de € 38.549.000,-»

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'affecter la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de trente-sept millions huit cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (€ 37.845.500,-) au compte de capital social, et le solde représentant un montant de sept cent trois mille cinq cents Euros (€ 703.500,-) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

L'assemblée a ensuite décidé de créer un capital social autorisé non émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions autorisées mais non émises de toute classe confondue, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-). L'assemblée a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil d'administration portant sur les circonstances et les prix auxquels les Actions de la Société peuvent être émises dans le cadre du capital autorisé sans réserver de droits préférentiels de souscription aux détenteurs d'Actions existants conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi.

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration à émettre des actions dans le cadre du capital autorisé tout en supprimant, renonçant ou limitant tout droit de préemption et aux prix et dans les circonstances que le conseil estimera utiles et sans avoir à respecter un ratio spécifique entre les différentes classes d'actions. L'assemblée a décidé de fixer la période de validité du capital autorisé non émis et d'autoriser le conseil d'administration à émettre des actions tout en supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel pour une période débutant à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui détermine le capital autorisé et qui donne l'autorisation au conseil d'administration et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte constatant le procès-verbal de cette assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En outre, l'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société de la manière reprise dans les statuts modifiés et refondus.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser la Société, ou toute filiale détenue à 100% par la Société, d'acquérir ou de recevoir, de temps à autre, des actions de la Société jusqu'à un montant maximum de 10% du capital social émis, à un prix d'achat qui ne peut être inférieur à € 0,001 ni supérieur à € 250,- et aux conditions déterminées par le conseil d'administration de la Société à condition que cette acquisition soit conforme à l'Article 49-2 de la Loi et à toute loi et règlement applicable, cette autorisation étant donnée pour une période de 18 mois.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la Société de la manière décrite à l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé la modification et la refonte des statuts de la Société en particulier mais sans limitations de sorte à inclure les modifications énumérées aux points ci-dessus, les droits, obligations des Actions Ordinaires, des Actions Préférentielles de Classe I et les Actions Préférentielles de Classe M; les nominations au conseil et procédures telles que décidées ci-dessous.

«Statuts modifiés et refondus de K ALPHA S.A.»

« **Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions émises après l'entrée en vigueur de la présente (ou le propriétaire unique, s'il n'y a qu'un propriétaire des actions), une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «K ALPHA S.A.» (la «Société»), régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré vers n'importe quel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour les modifications des Statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des filiales, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et notifiée par le Conseil d'Administration à toute partie intéressée.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de tous titres, obligations, créances, notes et autres valeurs de participation de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des partenariats et faire ses opérations au travers de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de créances.

De manière générale, elle peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou tout entité que la Société considère appropriée (y compris ascendantes et latérales), prendre des mesures de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle considère comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente-sept millions huit cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (37.845.500,- EUR) représenté par vingt-huit mille cent quarante (28.140) Actions Ordinaires, un million quatre cent sept mille deux cent quatre-vingts (1.407.280) Actions Préférentielles de Classe I et soixante-dix-huit mille quatre cents (78.400) Actions Préférentielles de Classe M, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

5.2 Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) qui sera représenté par dix millions (10.000.000) d'Actions de n'importe quelle classe. Le capital social autorisé non émis (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) sera valable du 10 janvier 2007 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 10 janvier 2007 dans le Mémorial.

5.3 Le Conseil d'Administration, ou son/ses délégué(s) dûment nommé par le Conseil d'Administration, peut de temps à autre émettre des Actions de la classe qu'il déterminera dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s) décideront à leur propre discrétion sans réserver de droits de souscription préférentielle aux actionnaires existants. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil pourra émettre des Actions de n'importe quelle Classe sans devoir respecter de ratio spécifique. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter les droits de souscription préférentielle des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé non émis.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.5 La Société ne pourra pas émettre de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration sera autorisé, à sa discrétion, à effectuer un paiement en espèces ou d'émettre des originaux en lieu et place de toute fraction d'action.

5.6 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptées de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Conseil d'Administration.

6.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé au minimum de trois membres (le «Conseil d'Administration») nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un «Administrateur») ou un «Membre

du Conseil») n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en vertu des dispositions des articles 6.3, 6.4 et 6.5 (sauf pour la période comprise entre une ou plusieurs démission(s) et les nouvelles nominations subséquentes) dûment acté dans le procès-verbal de cette Assemblée élue en vertu des dispositions de cet Article 6.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués lors d'une Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat par un vote à la majorité simple en vertu de l'Article 15. Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée maximum de six ans. Chaque Administrateur peut être révoqué avec ou sans cause (ad nutum) et remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée par un vote à la majorité simple. Les Administrateurs sont éligibles pour une réélection. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite à un décès, une retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront coopter (conformément aux dispositions des articles 6.3, 6.4 et 6.5) un nouvel Administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 Sous réserve de l'Article 6.4 et 6.5, le Conseil d'Administration sera toujours composé d'au moins trois (3) Membres du Conseil, mais dans tous les cas, au moins la majorité de tous les Membres du Conseil doit être nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires DH détenant une majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires DH (ces Membres du Conseil désignés les «Administrateurs DH» ou les «Membres du Conseil DH»).

6.4 Les Actionnaires DH détenant une simple majorité des Actions détenues par les Actionnaires DH peuvent renoncer en partie ou en totalité, pour une durée déterminée par les Actionnaires DH, au droit des Actionnaires DH de proposer des candidats pour les élections au sein du Conseil tel que prévu dans les présents Statuts. Dans le cas où les Actionnaires DH représentant à chaque fois la majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires DH décident de mettre fin à cette renonciation et le notifie par écrit à la Société, la Société devra, dans les deux semaines après réception de cette notification, convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires pour l'élection des Membres du Conseil, si approprié.

6.5 Au cas où un ou plusieurs Actionnaires DH sont des Actionnaires ERISA, chacun de ces Actionnaires ERISA aura le droit (mais non l'obligation) de proposer des candidats pour l'élection du Membre du Conseil (y compris les Membres du Conseil DH) qui sera choisi par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et le Conseil devra toujours être composé de façon à comprendre ces Membres du Conseil. Ces Actionnaires auront en outre le droit de demander la révocation sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Membre du Conseil élu parmi ces candidats.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Le Conseil d'Administration doit élire un président parmi les Administrateurs DH.

7.2 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une assemblée. Sous réserve de ce qui suit, cette majorité doit inclure au moins une majorité d'Administrateurs DH.

7.3 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux Membres du Conseil avec un préavis de cinq (5) jours au moins, à moins que les affaires requièrent un délai plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à la convocation par consentement unanime de tous les Administrateurs donné par écrit, par fax ou courrier électronique. Une notification séparée n'est pas requise pour des réunions individuelles tenues à des heures et lieux prescrits dans un emploi du temps préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

7.4 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de moyens de communications similaires qui permettent aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil d'Administration peut en plus, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites unanimes. Les résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans de tels cas, résolutions et décisions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier électronique ou fax.

7.5 Tout Membre du Conseil peut participer à n'importe quelle réunion du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux Membres du Conseil participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Tout Administrateur peut participer à n'importe quelle assemblée des administrateurs en désignant, par écrit, fax ou courrier électronique, un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus qu'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil d'Administration seront prises par vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion.

7.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signées par le président du Conseil ou le président de la réunion (si ce président est un Membre du Conseil DH) ou par deux Administrateurs, l'un d'eux au moins étant l'Administrateur DH ou tel que décidé lors de la réunion correspondante. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le président du Conseil

ou par deux Administrateurs, l'un d'eux au moins devant être l'Administrateur DH ou tel que décidé lors de la réunion correspondante.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gestion journalière, Signatures engageantes.

8.1 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration rentrant dans l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration. Vis-à-vis de tierces parties, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir dans toutes les circonstances pour le compte de la Société et de faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

8.2 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires quotidiennes, à un Administrateur individuel ou autres dirigeants ou fondés de pouvoir de la Société qui n'ont pas besoin d'être associés. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi désignée(s).

8.3 La Société sera engagée par la signature de deux Membres du Conseil dont un au moins doit toujours être un Membre du Conseil DH de la Société ou par la signature individuelle ou conjointe de n'importe quelle(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration (y compris sans limitations en cas de délégation de la gestion journalière) ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation) dont un au moins doit toujours être un Membre du Conseil DH.

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1 Les Administrateurs ne sont pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

9.2 Sans préjudice des exceptions et limitations énumérées à l'article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnables faites ou payées par elle en rapport avec toute réclamation, action, plainte ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son rôle d'Administrateur ou de dirigeant et contre les montants payés ou effectués par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autres en ce compris les appels) actuelles ou attendues et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitations, les honoraires d'avocat, dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée aux Administrateurs ou dirigeants:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 En cas d'arrangement, à moins que l'arrangement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes appartient à chaque Administrateur, n'affectera pas d'autres droits dont un Administrateur ou dirigeant pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou dirigeant et sera transmis aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense contre toute réclamation, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits.

10.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est directeur, gérant, associé, dirigeant, mandataire, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout Administrateur ou dirigeant qui exerce la fonction de directeur, gérant, dirigeant ou employé ou autrement auprès d'une société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de discuter et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

10.2. Dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra indiquer ce conflit d'intérêt au Conseil et ne devra pas délibérer ou voter sur l'affaire en question. Tout conflit d'intérêt survenant au niveau du Conseil devra être rapporté à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires avant toute résolution.

Art. 11. Actions sous forme nominative.

11.1 Toutes les Actions sont émises sous forme nominative.

11.2 Un registre des Actionnaire doit être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre doit contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'Actions qu'il détient.

11.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété de ces Actions nominatives.

11.4 Sous réserve des dispositions des présents Statuts (et en particulier l'Article 12), le Conseil d'Administration peut accepter d'inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié prenant acte du transfert entre le cédant et le cessionnaire sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou contrat similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

11.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle pourront être envoyés toutes les notifications et tous les avis. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, de temps à autre, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

11.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes réclamant un droit sur cette(ces) Action(s) doivent nommer un seul représentant pour cette(ces) Action(s) envers la Société. Si un tel représentant n'est pas nommé, les droits attachés à cette (ces) Action(s) seront suspendus.

11.7 Sur demande écrite d'un Actionnaire, des certificats d'Actions nominatives prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peuvent être émis dans les dénominations déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et comporteront les légendes et les numéros d'identification décidés par le Conseil d'Administration. Ces certificats doivent être signés manuellement ou électroniquement par deux Membres du Conseil (dont l'une au moins doit être un Administrateur DH) ou par le délégué du Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou détruits seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements, et d'indemnités que la Société jugera satisfaisantes, étant entendu que les certificats d'actions détruits devront être remis avant que les nouveaux certificats d'actions ne soient remis.

Art. 12. Transferts de Titres de la Société.

12.1 Les Actions de la Société sont librement cessibles sous réserve des dispositions prévues dans les présents Statuts et en particulier l'Article 13 et l'Article 14 ainsi que les dispositions d'un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

Art. 13. Transferts Permis.

13.1 Aucun transfert d'Actions ne peut être effectué par aucun Actionnaire avant le 31 décembre 2012 (la «Période de Lock-Up»), à part ceux qui sont des transferts permis:

13.1.1 toutes ventes, tous transferts ou toutes dispositions par un Actionnaire DH;

13.1.2 tout transfert permis par l'Article 14.3.

13.2 Tout transfert d'Actions (ou droit y attaché) est en outre, sauf disposition contraire des présents Statuts, soumis au fait que le cessionnaire, dans tous les cas, s'il existe un pacte d'actionnaire ou un contrat similaire (le cas échéant) à ce moment entre tous ou une partie des Actionnaires et la Société, devienne partie à ce contrat tel que déterminé par la Société. Tout acte ou contrat d'adhésion peut être accepté et signé par la Société pour elle-même ou pour le compte de tous les Détenteurs de Titres.

13.3 Tout transfert d'Actions Ordinaires détenues par un Actionnaire autre qu'un Actionnaire DH ou le Trust ne peut, en outre, sous réserve des dispositions des présents Statuts, qu'être effectué si au même moment un nombre d'Actions Préférentielles de Classe M, qui est au prorata de la participation de cet Actionnaire, est transféré au même moment au même cessionnaire (et vice versa en ce qui concerne les Actions Préférentielles de Classe M).

13.4 Sauf permission expresse par la Société (la simple reconnaissance ou acceptation par la Société d'un Intérêt d'un Titre ne constituant pas une telle permission), les Actions ne peuvent être soumises, et aucun Actionnaire ne pourra créer, donner son accord pour créer, permettre d'exister ou de subsister, un Intérêt d'un Titre sur les Actions de la Société.

13.5 Tout transfert d'Actions effectué ou tenté, qui n'est pas conforme aux présents Statuts, ne sera pas valable et ne sera pas reconnu par la Société ni inscrit dans le registre des Actionnaires de la Société.

Art. 14. Droits de préemption sur les Transferts.

14.1 Toujours sous réserve des dispositions de l'Article 13 et sauf dans le cas prévu à l'Article 14.3 et/ou sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, aucune Action ne pourra être Transférée (et afin d'éviter tout doute aucun droit ou

intérêt dans aucune Action) ne ou (sauf si c'est par la Société, créée) à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés par cet Article auront été épuisés.

14.2 (laissé en blanc intentionnellement)

14.2.1 Tout Actionnaire (autre qu'un Actionnaire DH ou le Trust) qui a l'intention de Transférer des Actions (le «Cédant») doit envoyer par écrit à la Société un avis (l'«Avis de Transfert»), offrant aux Détenteurs de Titres DH (ou toute autre personne nommée par lui) un Transfert par vente d'un nombre d'Actions (ou afin d'éviter tout doute, tout intérêt ou droit y attaché) (les «Actions à Vendre») et fixant le prix (le «Prix de Vente») auquel il est prêt à Transférer les Actions à Vendre (ce prix étant déterminé de bonne foi).

14.2 (laissé en blanc intentionnellement)

14.2.2 La réception de l'Avis de Transfert par la Société l'autorisera à agir comme agent du Cédant pour la cession en respectant les dispositions de cet article.

14.2.3 Dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de l'Avis de Transfert (la «Date Pertinente») la Société devra inviter les Personnes Ayant Droit (autres que le Cédant) à se présenter pour que les Actions à Vendre leur soient Transférées au Prix de Vente. Les Personnes Ayant Droit auront le droit de répondre dans un délai de 21 jours à compter de la date d'expédition.

14.2.4 Si les offres ont été reçues pour l'ensemble des Actions à la Vente, le Cédant sera tenu contre paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Actions à Vendre au Cessionnaire Personne Ayant Droit. Si après s'être engagé, le Cédant ne respecte pas ces engagements de Transférer les Action à Vendre, la Société peut recevoir l'argent du Transfert et le Cédant sera réputé avoir nommé la Société comme agent qui effectuera le Transfert des Actions à Vendre au profit du Cessionnaire et suite à l'exécution de ce Transfert, la Société devra détenir l'argent de l'achat pour le compte du Cédant (sans aucune obligation pour la Société ou d'engagement de la part de la Société de bonne détention de cet argent ou placement ou autre) et la réception par la Société de l'argent de l'achat opérera bonne décharge pour les Cessionnaires Personnes Ayant Droit et la validité de la procédure ne devra être remise en cause par Personne. La Société peut (mais ne devra être obligée de) détenir cet argent sur un compte bancaire (lequel peut mais pas nécessairement être distinct de son propre compte bancaire) ou envoyer, sous la responsabilité exclusive du Cédant, un chèque au nom du Cédant à sa dernière adresse inscrite sur le registre des actionnaires.

14.2.4 Si des offres de Transfert par voie d'achat de l'ensemble des Actions à Vendre ne sont pas reçues de la part des Personnes Ayant Droit dans un délai de vingt et un (21) jours comme indiqué à l'article 14.2.3, alors (sous réserve des offres contenues dans un pacte d'actionnaires ou dans un contrat similaire entre les Actionnaires et la Société) l'ensemble des Actions à Vendre pourront être Transférées à toute Personne(s) autorisée(s) par les Actionnaires DU représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DU, dans le cadre d'un Transfert par voie de vente réalisé de bonne foi à un prix qui ne peut être inférieur à celui indiqué dans cet article 14 et en des termes qui ne peuvent être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, lorsque cela est possible, de tout dividende ou autre distribution qui doit être retenue par le Cédant).

14.3 Les articles suivants sont les exceptions aux droits de préemption exposés à l'article 14.2:

14.3.1 Tout Transfert d'Actions (ou droit ou intérêt y rattaché) par un Actionnaire à toute Personne avec le consentement préalable par écrit des Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH.

14.3.2 Afin d'éviter toute incertitude, tout Transfert d'Actions par un Actionnaire DH.

A condition toujours que si et quand une Personne détenant des Actions (ou droits y attachés) cesse d'être un Affilié, cette Personne soit tenue de et devra donner de suite un Avis de Transfert conformément à l'Article 14.2 relatif aux Actions (ou droits) en question. Toute Personne à qui un Transfert peut être fait conformément à l'Article 14.3 sera désignée dans les présents Statuts comme «Cessionnaire Permis».

14.4 Toute Action Préférentielle de Classe M cédée suivant une offre préférentielle devra être évaluée à son prix de souscription plus les droits de dividendes impayés.

Art. 15. Droit de Première Offre, Drag Along, et Changement de Contrôle.

15.1 Drag Along

Si les Actionnaires DH désirent vendre la totalité de leurs Actions Ordinaires et ont trouvé conjointement une Tierce Partie acheteuse de bonne foi qui n'est pas un Affilié d'un de ces Actionnaires (l'«Acquéreur Drag») et qu'ils conviennent des conditions de vente avec cet acquéreur des Actions Ordinaires détenues par tous les Détenteurs de Titres de la Société, alors, à la réception de la notification de ce fait, tous les Actionnaires seront obligés d'accepter, sauf accord contraire de DH (ou tel que prévu dans un pacte d'actionnaires ou contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société), d'accepter l'offre correspondante de l'Acquéreur Drag au même prix et aux mêmes conditions que celles convenues avec les Actionnaires DH et les parties conviennent à renoncer à tout droit de préemption ou veto en relation avec une telle Vente ou à tout droit analogue tel que prévu par les Statuts ou tous pactes d'actionnaires ou contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société ou autrement afin d'accepter une telle vente d'Actions Ordinaires et de nommer DH comme leur mandataire pour effectuer une telle Vente.

15.2 Tag Along

Aucun transfert d'Actions Ordinaires ne peut être effectué par un Actionnaire DH à un Tierce Partie à moins que la personne les achetant (l'«Acquéreur») ait fait une offre à tous les Actionnaires d'acquiescer le même pourcentage de leurs

Actions Ordinaires tel que transféré par l'Actionnaire DH à un prix égal et aux mêmes termes et conditions que ceux offerts aux Actionnaires DH, sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifiées à la Société, à condition que cet Article ne s'applique pas aux transferts permis par l'Article 14.

Art. 16. Assemblées générales - Généralités.

16.1 Toute Assemblée des Actionnaires de la Société valablement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser, accomplir et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

16.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires est tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société, ou à tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'Assemblée le premier mercredi du mois de mai chaque année à 13.00 heures et pour la première fois en 2008. Si tel jour outre qu'un samedi ou dimanche, n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

16.3 D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et dates tels que spécifiés dans la convocation concernant de tels assemblées.

16.4 Les Assemblées seront convoquées par le Conseil d'Administration au moyen d'un avis de convocation adressés par courrier recommandé ou courrier exprès à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des Actionnaires tenu par la Société au moins (8) jours avant la date de l'Assemblée ou autrement prévu par la loi. Si la totalité du capital social émis de la Société, ou autrement prévu par la loi, est représenté à une Assemblée Générale, l'avis de convocation n'est pas requis pour la tenue de l'Assemblée et les procédures à une telle Assemblée seront jugées valables.

16.5 Les exigences de quorum et de majorité prévues par la loi s'appliquent à toute Assemblée Générale des Actionnaires à condition que cette majorité comprenne à chaque fois une majorité des Actions détenues par les Actionnaires DH.

16.6 Chaque action donne droit à un vote à l'Assemblée Générale sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par fax.

Art. 17. Informations des Actionnaires.

17.1 Les rapports financiers sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société. La Société fournira en plus aux Actionnaires toutes les informations telles que prévues par la loi.

17.2 Au cas où un ou plusieurs Actionnaires sont des Actionnaires ERISA, un tel Actionnaire ERISA aura le droit de recevoir sur demande écrite raisonnable à la Société des copies de toute information qu'un tel Actionnaire ERISA a le droit de demander raisonnablement de temps en temps; et chaque Actionnaire ERISA aura le droit de se réunir avec la gérance et le personnel de la Société et/ou le Groupe, qu'il aura raisonnablement désigné et sur avis raisonnable donnée à la Société.

Art. 18. Année sociale, Réviseurs d'entreprises.

18.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année sociale de la Société qui commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

18.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un commissaire aux comptes qui peut ne pas être un Actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale des Actionnaires. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils indiqués par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises sont atteints, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises.

Art. 19. Distributions.

19.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix (10%) du capital social émis de la Société.

19.2 Le solde pourra être distribué aux Associés après décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues à l'Article 19.9.

19.3 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Article 19.9 et à condition d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

19.4 Le compte de prime d'émission disponible pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires ou distribué en tant que dividende intérimaire par le Conseil d'Administration, dans tous les cas en observant les dispositions de l'Article 19.9. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'affecter tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

19.5 Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds de dividende dans la devise de leur paiement.

19.6 Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq ans (5) ne pourra pas être exigé par le détenteur de cette Action sera déchu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs d'Actions.

19.7 Droits Préférentiels de Distribution des Actions Préférentielles de Classe I: pour chaque année où une Action Préférentielle de Classe I est émise dans la Société, cette Action Préférentielle de Classe I ouvrira droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel I (pro tempore) de la Valeur Ajustée des Actions de Classe I de cette Classe Préférentielle d'Actions de Classe I pour l'année en question (les «Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I»). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I non déclarés et non payés devront se cumuler. Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I prennent naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Actions Préférentielles de Classe I, chacune de ces Actions devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I accumulés y relatifs (et non payés) et au Prix de Souscription de la Classe I.

19.8 Droits Préférentiels de Distribution des Actions Préférentielles de Classe M: pour chaque année où une Action Préférentielle de Classe; est émise dans la Société, cette Action Préférentielle de Classe M ouvrira droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel M (pro tempore) de la Valeur Ajustée des Actions de Classe M de cette Classe Préférentielle d'Actions de Classe M pour l'année en question (les «Droits Préférentiels de Distribution de la Classe M»). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe M non déclarés et non payés devront se cumuler. Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe M prennent naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Actions Préférentielles de Classe M, chacune de ces Actions devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe M accumulés y relatifs (et non payés) et au Prix de Souscription de la Classe M.

19.9 Toute distribution de dividende en utilisant les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou prime d'émission disponible ou réserves devra être faite comme suit:

19.10 un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires au prorata de leurs Actions, ensuite

19.11 les Actions Préférentielles de Classe 1 et les Actions Préférentielles de Classe M devront recevoir leurs Droits de Distribution Préférentiels de la Classe I et leurs Droits de Distribution Préférentiels de la Classe M respectifs, (moins tout montant reçu par les Actionnaires de la Classe pertinente visé à l'Article 19.9.1), (les Actions Préférentielles de Classe I et les Actions Préférentielles de Classe M sont de rang pari passu), ensuite

19.12 le solde du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires détenant des Actions Ordinaires au prorata de leur détention d'Actions Ordinaires.

Art. 20. Liquidation de la Société.

20.1 En cas de dissolution de la Société, peu importe la raison ou le moment, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

20.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le solde restant de la Société sera attribué aux Actionnaires:

20.2.1 premièrement, un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires au prorata de leurs Actions,

20.2.2. ensuite, aux Actions Préférentielles de Classe 1 et aux Actions Préférentielles de Classe M en règlement de tous Droits de Distribution Préférentiels de la Classe I et leurs Droits de Distribution Préférentiels de la Classe M respectifs accumulés, au prorata de leur détention d'actions de la Classe en question et la Classe I, respectivement, du Prix de Souscription de la Classe M (moins tout montant reçu par les Actionnaires de la Classe pertinente visé à l'Article 20.2.1),

20.2.3 finalement, à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de la Société au prorata du pourcentage de détention d'Actions Ordinaires.

Art. 21. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les parts de la Société, celle-ci existera comme une société unipersonnelle en vertu de l'article 23 de la Loi de 1915.

Art. 22. Définitions.

Affilié Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette Personne; tout fonds commun de placement organisé par cette Personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement

organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec un | Actionnaire DH, toute personne qui est associée de n'importe quel Actionnaire DH ou un Affilié de cette Personne ou tout trustee qui lui succède ou nommée pour, ou toute société contrôlée par un ou plusieurs Actionnaires DH et DH K et toute entité contrôlant DH K

Statuts Signifie les présents statuts de la Société

Conseil d'Administration ou Conseil Signifie le conseil d'administration de la Société nommé en vertu des Statuts

BRIDGECO Signifie DH MANAGEMENT BRIDGECO LIMITED (enregistrée sous le numéro 04482897)

Valeur Ajustée de Classe I Signifie le Prix de Souscription des Actions Préférentielles de Classe I augmenté du montant des droits préférentiels de distribution de ces Actions Préférentielles de Classe I cumulés mais non payés au cours des années précédentes

Actions Préférentielles de Classe I Signifie les actions de Classe I avec les droits et les obligations prévus par les Statuts

Prix de Souscription de Classe I Signifie le prix de souscription des Actions Préférentielles Classe I au moment de la souscription à savoir vingt-cinq Euros (€ 25,-) par Action Préférentielle de Classe I

Valeur Ajustée de Classe M Signifie le Prix de Souscription des Actions Préférentielles de Classe M augmenté du montant des droits préférentiels de distribution de ces Actions Préférentielles de Classe M cumulés mais non payés au cours des années précédentes

Actions Préférentielles de Classe M Signifie les actions de Classe M avec les droits et les obligations prévus par les Statuts

Prix de Souscription de Classe M Signifie le prix de souscription des Actions Préférentielles de Classe M au moment de la souscription à savoir vingt cinq euros (€25,-) par Action Préférentielle de Classe M

Titres de la Société Signifie les Actions et les Titres (le cas échéant) émis par la Société

Groupe de Sociétés Signifie la Société et les Membres du Groupe

Date d'Accomplissement Signifie 11 janvier 2007

DH Signifie DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED, une société constituée. sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social établi à 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4645557 (ou tout successeur de celle-ci)

DH K Signifie DH K S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 15 novembre 2006

Détenteur de Titres DH Signifie DH K, Doughty Hanson & Co IV limited Partnership Number One, Doughty Hanson & Co IV limited Partnership Number Two, Doughty Hanson & Co IV limited Partnership Number Three, Doughty Hanson & Co IV limited Partnership Number Four, et Officers Nominees Limited et tout Affilié détenant des Titres de la Société de même que toute personne qui devient Détenteur de Titres DH avec le consentement de DH et BRIDGECO

Actionnaires DH Signifie les Détenteurs de Titres DH détenant des Actions de la Société

Administrateur Signifie un membre du Conseil d'Administration de la Société

Montant Distribué Signifie le montant total de dividendes (y compris les dividendes intérimaires) déclarés par l'assemblée générale des Actionnaires

EBITDA Signifie le bénéfice net consolidé du Groupe de Société pour la période en question:

- (a) avant toute déduction d'impôt sur les sociétés et de taxes retenues sur les bénéfices et autres gains;
 - (b) après déduction des intérêts à recevoir;
 - (c) avant déduction (jusqu' au montant autrement inclus) de l'intérêt payable et autres coûts de financement;
 - (d) excluant des éléments extraordinaires;
 - (e) après addition ou déduction, selon le cas, du montant de toute perte ou gain comparé à la valeur comptable résultant de la cession de tout bien (autre que des valeurs cédées dans le cours normal des affaires) durant la période correspondante;
 - (f) plus la participation aux bénéfices due pour la période en question moins la participation aux bénéfices payée aux employés pour l'année précédente;
 - (g) avant déduction de l'amortissement du fonds de commerce ou de bien incorporels;
 - (h) avant déduction de dépréciations des immobilisations;
 - (i) avant amortissement des coûts d'acquisitions de société;
 - (j) avant déduction de provisions pour dépréciation des actifs réalisables
 - (k) après déduction de n'importe quels coûts ou dépenses autres qu'en espèces, et
 - (l) avant amortissement et dépréciation de tous frais liés à l'acquisition par le Groupe de FRENCHCO et toute surveillance ou autres frais payables (le cas échéant) à DH;
- telle qu'elle pourrait être modifiée pour reprendre la définition de EBITDA en vertu d'un pacte (le cas échéant)

Personne Ayant Droit Signifie un Détenteur de Titres DU, DH et toute personne nommée par eux

Actionnaire ERISA Signifie un Actionnaire qui correspond au critères du United States Employee Retirement Income Security Act de 1974 et auquel DOUGHTY HANSON & CO LIMITED ou l'un quelconque de ses Affiliés est ou à été à un moment quelconque associé

FRENCHCO Signifie K ALPHA FRANCE SAS Registre de Commerce de Paris sous le numéro (493 103 170).

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société

Groupe Signifie, en rapport avec une société (peu importe où elle a été constituée), cette société et toute société de laquelle elle est (directement ou indirectement) une filiale (sa société holding) (le cas échéant) et toutes autres filiales d'une telle société holding; et toute société dans le Groupe est un membre du Groupe («Membre du Groupe»)

KBETA Signifie K BETA S.à r.l, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 22 novembre 2006

Détenteur Gérant Signifie un détenteur d'actions, intérêt ou autres droits dans un ou plusieurs Gérants Actionnaires de la Société (y compris toute détention bénéficiaire ou à titre de propriété ou autre droit)

Gérant Actionnaire Signifie K MANCO 1 S.à r.l. et K MANCO 2 S.à r.l. (et toute Personne qui est qualifiée de «Gérant Actionnaire» dans un acte d'accession ou autrement en cas d'un pacte d'actionnaires ou de contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société et détenant des Actions

Actions Ordinaires Signifie les Actions ordinaires de la Société avec les droits et obligations prévus par les Statuts

Personne Signifie toute entité individuelle ou juridique de n'importe quelle nature

Taux Préférentiel I Signifie 14,7396%

Taux Préférentiel M Signifie 13,25%

Titres Signifie preferred equity certificates émis par la Société

Détenteur de Titres Signifie un détenteur de Titres de Société

Sûreté Signifie toute hypothèque, charge, gage, cession de créance, ou tout autre contrat ou accord conférant des sûretés

Actionnaires Signifie un détenteur d'Actions

Actions Signifie toutes les actions émises par la Société peu importe leur classe

Partie Tierce Signifie une personne qui est DH, un détenteur de Titres de la Société, un Gérant Actionnaire ou Jean-François Trontin ou un Affilié de celui-ci

Transfert Signifie tout transfert d'une ou plusieurs Actions ou Titres ou de tout droit direct, indirect ou droit légal ou bénéficiaire ou intérêt y afférant incluant par voire de vente, disposition, transfert, gage, cession de créance de toute sorte, charge cession de créance ou autre; et Transférer, en Transférant ou Transféré, Transférable doivent être interprétés en fonction.

Cessionnaire Signifie la Personne à qui les Actions sont Transférées

Trust Signifie un fonds de placement à établir afin de faire participer les gérants ou d'autres employés ou employés de remplacement (ou le fiduciaire, y compris BRIDGECO) à l'actionariat

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui n'a pas été réglé par les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation applicable.»

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des membres du conseil de la Société à trois (3) membres. L'assemblée a décidé de reconnaître la démission de M. Graeme Stening. L'assemblée a décidé de confirmer Messieurs Gérard Becquer et Cedric Stébel en tant que membres du conseil d'administration pour une période se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur les comptes de la période se terminant le 31 décembre 2012 et de désigner Messieurs Gérard Becquer et Cedric Stébel Administrateurs DH.

L'assemblée a décidé de nommer Mr. Yann Duchesne en tant qu'Administrateur DH supplémentaires pour une période se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur les comptes de la période se terminant le 31 décembre 2012 (sous réserve à chaque fois des dispositions des statuts).

L'assemblée a décidé de confirmer toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil d'administration précédemment et qu'elles resteront en vigueur.

Dépenses

Les parties font référence à l'article 4-2 de la loi du 29 novembre 1971 qui prévoit une exemption au droit d'apport, du fait que la Société va recevoir trois cent quatre vingt cinq mille quatre cent quatre vingt dix (385.490) actions de Classe A (représentant 100% du capital social émis) de K ALPHA FRANCE SAS, une société française par actions simplifiée, ayant son siège social au 38, rue de Berri, F-75008 Paris et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 493 103 170).

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, M. Lattard, C. Martins Costa, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157s, fol. 40, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007080104/242/1378.

(070087978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateurs Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Scwheatzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur
- Madame Christine Scwheatzer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2007.

Pour MARSAN HOLDING S.A.

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007079681/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

S.C. Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 63.346.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007080757/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Subaru Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 25.310.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of March,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter the «Shareholders») of SUBARU LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 25.310, incorporated pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary public then residing in Clervaux, on January 2nd 1987, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 70 on March 24th, 1987 and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg on February 20th, 2006 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 on August 7th 2006 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, côte d'Esch, 1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being the chairman.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Flora Gibert, notary clerk, with professional address at 15, côte d'Esch, 1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The Agenda of the meeting is the following:

1. Consider to put the Company into liquidation.
2. Consider to appoint A.A.D. FIDUCIAIRE S.à r.l. as liquidator of the Company.
3. Consider to determine the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous

II. The Shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

IV. The Shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint as liquidator A.A.D. FIDUCIAIRE S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 89.237 represented by Mr Marc Liesch, having its professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Liquidator»).

Third resolution

The Shareholders resolved to fix the Liquidator's powers as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, who are known to the notary by their first names, last names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après les «Actionnaires») de SUBARU LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est situé au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg section B, numéro 25.310, constituée par acte notarié de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Clervaux, le 2 janvier 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 70 le 24 mars 1987 dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 20 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1507 le 7 août 2006 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Esch, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Esch, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Décision de nommer A.A.D. FIDUCIAIRE S.à r.l. comme liquidateur de la Société;
3. Décision de fixer les pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les Actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer comme liquidateur A.A.D. FIDUCIAIRE S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.237 et représentée par M. Liesch, ayant son adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de fixer les pouvoirs du Liquidateur comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connu du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, il ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4195. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007080831/211/121.

(070088836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Tecnofood Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 76.904.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007080756/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Gerrards Cross Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47244 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007079613/211/11.

(070087492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Gallaher Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47196 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007079614/211/11.

(070087487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Lumiere (Lux 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079616/242/13.

(070087544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

CStone6 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079617/242/13.

(070087542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Kamea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.359.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2007 que:

AUSTIN EQUITIES Sarl, ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, été nommé nouveau commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST Sarl, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007079694/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.641.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateurs Madame Virginie Dohogne, ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.
Pour IMMOBILIERE CIEL S.A.
V. Dohogne
Administrateur

Référence de publication: 2007079680/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Hopper International S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.483.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079235/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

HRD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 90.153.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079234/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Potella Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.633.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007079237/1384/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Horses Farm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.223.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007079238/1384/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Poya Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

—
Par la présente, Monsieur Guillaume Bernard informe qu'il démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

G. Bernard.

Référence de publication: 2007079246/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Sergent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.218.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007079239/1384/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Kariako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.619.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007079240/1384/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

BCP Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 59.624.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007079595/242/13.

(070087270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Lekkerkerk Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.385.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079225/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Laval Finance S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.294.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079226/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Waitasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.772.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter les démissions de leur mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind et de Monsieur Pierre Hann avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Christophe Antinori, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, et Monsieur Xavier Fabry, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 16 avril 2007.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079243/1384/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Guizet Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.153.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007079241/1384/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Red Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.011.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007079242/1384/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Poya Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

—
Par la présente, Monsieur Xavier Fabry informe qu'il démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

X. Fabry.

Référence de publication: 2007079247/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.649.367.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale

ordinaire des actionnaires du 27 juin 2007 a accepté la démission de l'administrateur Joao Guerra avec effet au 28 juin 2007 et a nommé la personne suivante comme administrateur de la société, le mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2007:

Conseil d'administration:

- Monsieur Ricardo De Oliveira Silva Rittes, né le 24 janvier 1975 à Sao Paulo (Brésil), demeurant avenue Père Hilaire 3A, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007079259/5440/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01888. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 131.326.208,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 Juin 2007 a accepté la démission de l'administrateur Joao Guerra avec effet au 28 Juin 2007 et a nommé la personne suivante comme administrateur de la société, le mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2009:

Conseil d'administration:

Monsieur Ricardo De Oliveira Silva Rittes, né le 24 janvier 1975 à Sao Paulo (Brésil), demeurant avenue Père Hilaire 3A, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007079258/5441/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01905. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Canimmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.984.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079500/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Pacific Lumber S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pemara 4, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.221.

—
In the year two thousand and seven, on the sixth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TRIZEC 3 S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (TRIZEC 3), registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.220,

duly represented by Mr Nikolas Wienke, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on private seal by TRIZEC 3 on June 4, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid TRIZEC 3 is the sole member of the company PACIFIC LUMBER S.à r.l. (formerly known as PEMARA 4 S.à r.l.), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115.221, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing professionally in Luxembourg on March 30, 2006, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 1123 dated on June 9th, 2006, which articles of association have been amended by a notarial deed of July 20, 2006 received by Maître Tom Metzler *pre-named*, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 1893 dated October 9, 2006, by a notarial deed of December 8, 2006 received by the undersigned notary, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 225 dated February 21, 2007, by a notarial deed of December 11, 2006 received by the undersigned notary published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 317 dated March 7, 2007 and by a notarial deed of March 23, 2007 received by the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C* (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-one thousand seven hundred euros (EUR 71,700.-) in order to bring it from its present amount of one hundred eighty-three thousand four hundred euros (EUR 183,400.-) represented by one thousand eight hundred and thirty-four (1,834) corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, to the amount of two hundred fifty-five thousand one hundred euros (EUR 255,100.-) represented by two thousand five hundred fifty-one (2,551) corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue seven hundred and seventeen (717) new corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the one thousand eight hundred thirty-four (1,834) existing corporate units.

The sole member declares subscribing to the seven hundred and seventeen (717) new corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of seventy-one thousand seven hundred euros (EUR 71,700.-) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to seventy-one thousand seven hundred euros (EUR 71,700.-).

It results from a bank certificate that the amount of seventy-one thousand seven hundred euros (EUR 71,700.-) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of seventy-one thousand seven hundred euros (EUR 71,700.-) to the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«The subscribed corporate capital is set at two hundred fifty-five thousand one hundred euros (EUR 255,100.-) represented by two thousand five hundred fifty-one (2,551) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Fourth resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société TRIZEC 3 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (TRIZEC 3), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.220,

dûment représentée par Monsieur Nikolas Wienke, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par TRIZEC 3 en date du 4 juin 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée TRIZEC 3 est l'associée unique de la société PACIFIC LUMBER S.à r.l. (anciennement PEMARA 4 S.à r.l.), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.221, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1123 en date du 9 juin 2006 dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Tom Metzler prénommé, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1893 en date du 9 octobre 2006, par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 225 en date du 21 février 2007, par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 317 en date du 7 mars 2007 et par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante et onze mille sept cents euros (EUR 71.700,-), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-trois mille quatre cents euros (EUR 183.400,-), représenté par mille huit cent trente-quatre (1.834) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de deux cent cinquante-cinq mille cents euros (EUR 255.100,-), représenté par deux mille cinq cent cinquante et une (2 551) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre sept cent dix-sept (717) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les mille huit cent trente-quatre (1.834) parts sociales existantes.

L'associée unique déclare souscrire aux sept cent dix-sept (717) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, pour un montant total de soixante et onze mille sept cents euros (EUR 71.700,-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de soixante et onze mille sept cents euros (EUR 71.700,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que la somme de soixante et onze mille sept cents euros (EUR 71.700,-) est à la disposition de la Société.

L'associée unique de la Société reconnaît expressément que le montant global de soixante et onze mille sept cents euros (EUR 71.700,-) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résolue.

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante-cinq mille et cent euros (EUR 255.100,-), représenté par deux mille cinq cent cinquante et une (2.551) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoirs individuels de signature individuels, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Wienke, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12724. — Reçu 717 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007080837/220/138.

(070088844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

M.Team G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 102, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.559.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080750/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Bluecat Concept Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 26-28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.264.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Jean-Paul Nicolas dit Nico Trinckes, graphiste, demeurant à L-5552 Remich, 28, route de Mondorf,
2. Eliane Hoffmann, employée de banque, demeurant à L-5552 Remich, 28, route de Mondorf.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BLUECAT CONCEPT SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remich.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier graphique, la confection, la commercialisation d'objets publicitaires personnalisés, de lettrages, panneaux publicitaires et matériel de signalisation de tout genre ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Jean-Paul Nicolas dit Nico Trinckes, soixante-quinze parts sociales	75
2) Eliane Hoffmann, vingt-cinq parts sociales	25
Total:	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5552 Remich, 26-28, route de Mondorf.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
- Jean-Paul Nicolas dit Nico Trinckes, graphiste, demeurant à L-5552 Remich, 28, route de Mondorf, gérant technique.
- Eliane Hoffmann, employée de banque, demeurant à L-5552 Remich, 28, route de Mondorf, gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signe: N. Trinckes, E. Hoffmann, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 28 juin 2007, Relation: REM/2007/1365. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 juillet 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007080068/218/64.

(070087570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

D.N.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 93.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080280/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2007, réf. DSO-CF00121. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070088315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Parnassa Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Linguart Invest S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 117.368.

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de LINGUART INVEST S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117.368 et fut constituée suivant acte notarié, dressé par le notaire soussigné en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1618 du 25 août 2006.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification jusqu'aujourd'hui.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine Dessart, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Constaté qu'avec effet au 30 mars 2007, les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Société sont toutes détenues par un actionnaire unique;

2.- Constaté qu'avec effet au 30 mars 2007, date à partir de laquelle il n'existe plus qu'un seul actionnaire, les sociétés CRITERIA S.à r.l. et PROCEDIA S.à r.l., toutes deux des sociétés à responsabilité limitée avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la Société;

3.- Constaté que dès lors Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, nommé à l'acte de constitution de la Société, en tant qu'administrateur, continuera à exercer son mandat en tant que seul et unique administrateur de la Société.

4.- Constaté que l'adresse du siège social de la Société a changé et est désormais celle du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Compte tenu des points 1.- à 3.- qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter:

5.- Modification de l'article six (6) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article six (6) aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

6.- Modification de l'article onze (11) des statuts, par la suppression de la dernière phrase du premier alinéa et par la suppression du deuxième et dernier alinéa lequel article onze (11) sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

7.- Modification de l'article douze (12) quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article douze (12) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

8.- Modification de l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

9.- Changement de la raison sociale de la Société de LINGUART INVEST S.A. en celle de PARNASSA INVEST S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend acte des constatations et résolutions suivantes:

Première constatation

L'Assemblée constate, qu'avec effet au 30 mars 2007, les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées et représentant l'entière du capital social souscrit de la Société d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont désormais toutes détenues par un actionnaire unique.

Deuxième constatation

L'Assemblée constate, qu'avec même effet au 30 mars 2007, date à partir de laquelle la Société ne se compose que d'un seul actionnaire, les sociétés CRITERIA S.à r.l. une société à responsabilité limitée avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et PROCEDIA S.à r.l. une société anonyme avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

La preuve de ces démissions a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Troisième constatation

L'Assemblée constate qu'après que les différentes rues de la Zone Industrielle Bourmicht à Bertrange ont été dotées d'une dénomination l'adresse du siège social a été changée et est désormais celle du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Quatrième constatation

L'Assemblée constate que dès lors Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, nommé depuis l'acte de constitution de la Société, en tant qu'administrateur, continuera à exercer son mandat en tant que seul et unique administrateur de la Société.

Ayant pris acte des constatations qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, l'Assemblée décide d'apporter les modifications ci-après aux statuts de la Société et décide de prendre à cet effet les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société en introduisant un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel article Six (6) aura donc la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article onze (11) par la suppression de la dernière phrase du premier alinéa et par la suppression de son deuxième et dernier alinéa, lequel article onze (11) sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société quant à son engagement, au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article douze (12) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouveau paragraphe stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la Société de LINGUART INVEST S.A. en celle de PARNASSA INVEST S.A., ce qui induit une modification de l'article premier des statuts de la Société, de sorte que cet article premier se lise désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PARNASSA INVEST S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ripplinger, M.-L. Schul, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2007. Relation: EAC/2007/4510. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007080781/239/160.

(070088602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Belgo Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080279/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2007, réf. DSO-CG00080. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070088317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Covilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 4, rue de Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 110.451.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080278/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2007, réf. DSO-CG00079. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070088319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Parc-Immo Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 54.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 juillet 2007.

PARC-IMMO GESTION sàrl

Signature

Référence de publication: 2007080235/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10506. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Entreprise Serge Bressaglia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Am Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 62.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 juillet 2007.
SERGE BRESSAGLIA sàrl
Signature

Référence de publication: 2007080234/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10503. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Schuler Romain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 48-52, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 84.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2007.

SCHULER ROMAIN sàrl

Signature

Référence de publication: 2007080233/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10499. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Rosaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / I. Schul

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007079197/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Eaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.775.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.714.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 19 juin 2007

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, résidant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Ken D. Semelsberger, Administrateur, résidant au 20706 Carlton Court, Stongsville, Ohio 44 149, Etats-Unis d'Amérique

- Monsieur David Owen Otto, Assistant Trésorier/Administrateur, résidant au 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, Etats-Unis d'Amérique

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EATON HOLDING S. à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007079199/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Geram International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.372.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 janvier 2007

- Les démissions des Administrateurs, les sociétés FINDI S. à r. l., MADAS S. à r. l. et LOUV S. à r. l. sont acceptées.

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Valérie Di Bartolomeo, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Certifié sincère et conforme

GERAM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007079200/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Green Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.244.

EXTRAIT

ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à ADVENT GREEN LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.911, aux dates suivantes:

1) avec effet au 10 avril 2007: 3.960 parts sociales de classe B1, 3.960 parts sociales de classe B2 et 3.960 parts sociales de classe B3,

2) en date du 10 mai 2007: 40 parts sociales de classe B1, 40 parts sociales de classe B2 et 40 parts sociales de classe B3.

Il résulte de ces cessions de parts sociales qu'ADVENT GREEN LUXEMBOURG S.à r.l. détient 4.000 parts sociales de classe B1, 4.000 parts sociales de classe B2 et 4.000 parts sociales de classe B3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007077805/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Olivia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.209.

—
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 25 mai 2007 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009.

Administrateurs:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- Nicolas Fielding, Ringwould House, GB - Ringwould Kent, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007077820/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.224.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080230/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00183. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Dorotea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.482.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080228/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00192. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Myhome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 111.415.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007079032/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09697. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

T.G.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007079033/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09647. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

4P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.580.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007079034/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09648. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.354.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la société STANWAHR S.à r.l. en date du 2 avril 2007 ce qui suit:

Il est décidé de transférer le siège de la Société de Gestion au 5, allée Scheffer, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007077804/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.